



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 80442

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'organisation « d'apéros géants ». En effet, ces nouvelles formes de rassemblement sont permises par l'entremise des réseaux sociaux sur Internet. Ceci implique une dématérialisation de l'information et une déresponsabilisation des initiateurs de l'événement. Elle l'interroge sur les mesures prises par les préfetures afin de contrôler l'organisation de tels évènements sociaux dans l'espace public.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80442

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6259

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)